Date de dépôt : 13 juin 2022

### **Rapport**

de la commission des transports chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2021

### Rapport de M. Boris Calame

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

La commission des travaux a traité de cet objet lors de sa séance du 7 juin 2022 sous la présidence de M. Thomas Wenger. Le procès-verbal a été tenu par M. Maurice Sila.

#### Introduction

La commission a auditionné la Fondation qui, après sa présentation, a répondu de façon explicite et convaincante aux nombreuses questions des commissaires. La diversité de celles-ci étant considérable, le lecteur qui souhaite en savoir plus est invité à parcourir le présent rapport.

Au final, la commission a adopté ce projet de loi, par 11 oui (1 UDC, 2 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 EAG), 0 non et 2 abstentions (2 MCG), et vous invite, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à en faire de même.

### La Fondation des parkings<sup>1</sup>

La Fondation des parkings (ci-après « la Fondation ») a pour missions d'encourager la réalisation, de construire, d'exploiter et de gérer des parcs de stationnement ainsi que d'assurer des prestations de service en matière de stationnement.

Source: https://www.geneve-parking.ch/fr#

PL 13116-A 2/26

C'est un établissement public autonome, créé par l'Etat de Genève en 1969, qui a une mission de service public et est géré comme une entreprise privée, inscrite au registre du commerce.

Ses activités se développent principalement dans les domaines de : la construction et rénovation de parkings P+R, habitants et visiteurs et de vélostations ; la gestion des parkings et des horodateurs, le paiement par mobile ; la gestion des abonnements et des macarons de stationnement ; ainsi que le contrôle du stationnement.

Audition du 7 février 2022 de la Fondation des parkings en présence de MM. Antoine De Raemy, président de la Fondation, Damien Zuber, directeur général de la Fondation, et Nicolas Fournier, chef de cabinet au département des infrastructures (DI)

Les représentants de la Fondation procèdent à un rapide survol du rapport d'activité, puis à un développement sur la nouvelle politique du stationnement et le nouveau mandat de gestion des parkings des HUG, et enfin sur les états financiers.

Les effectifs de la Fondation des parkings sont de 194 personnes, qui représentent 187 équivalents plein temps, apprentis compris. Ces effectifs sont en croissance, tout comme l'activité. Elle est divisée en cinq départements, dont la direction générale.

La Fondation gère 200 parkings, soit environ 30 000 places de stationnement sur fonds privés. Un sixième de ces places sont gérées par la Fondation pour son compte propre, la moitié (3/6) pour l'Etat de Genève, et le reste (2/6) pour des tiers, communes ou privés, qui confient la gestion à la Fondation. Il s'agit de places pour voitures, motos, vélos, voitures électriques et Mobility, la Fondation des parkings étant le deuxième partenaire en Suisse de Mobility, après les CFF.

Elle gère environ 30 000 macarons annuels dans le canton, dont un tiers dans la commune de la Ville de Genève, et un tiers dans les autres communes, ainsi que près de 15 000 abonnés de parkings, dont un peu moins de la moitié pour ses propres parkings, et le reste pour les parkings de tiers.

Pour les nouveaux ouvrages, la Fondation a ouvert entièrement le parking de la gare de Chêne-Bourg, avec 500 places pour voitures, le 1<sup>er</sup> août 2021 (seule une partie avait été ouverte avec l'inauguration du Léman Express). Elle a aussi ouvert le P+R provisoire de Vailly, avec 300 places voitures et motos, en attendant la mise en service du futur P+R Vailly définitif et le P+R provisoire du Trèfle Blanc avec 160 places voitures et 10 places motos. En

outre, l'ancien parking du Prieuré, qui était réservé aux habitants, a été transformé en parking public et renommé parking Butini.

Pour les réalisations à venir, il y a : le P+R Vailly définitif, avec ses 450 places intégrées dans un parking mutualisé de 700 places, à réaliser en collaboration avec des opérateurs privés ; du P+R Trèfle Blanc définitif, qui aura 1200 places voitures et 100 places motos, pour lequel les études sont en cours avec l'OCT et dont le début de construction est prévu en 2025 pour une mise en service en 2028 ; la reprise sous gestion du P+R, existant, de Veyrier-Douane, avec une offre d'abonnement combiné ; le P+R de 600 places, P47-P49, pour les pendulaires en provenance de Lausanne, Ferney-Voltaire ou l'aéroport.

Le contrôle du stationnement concerne 90 collaborateurs, soit environ la moitié de l'effectif de la Fondation. Cette dernière développe une nouvelle solution, dont elle est propriétaire, qui permettra de dématérialiser les amendes d'ordre en utilisant un code QR, qui viendra remplacer les anciens bulletins personnels. Une 3° scan car (véhicules circulant pour relever et contrôler les véhicules avant intervention des agents) va être intégrée. La Fondation gère environ 30 000 places sur la voie publique dans les villes de Genève, Carouge, Lancy et Vernier.

La Fondation a aussi collaboré avec les autorités cantonales et municipales pour sa campagne d'information sur la question du stationnement pour les deux-roues motorisés.

Enfin, une nouvelle convention du contrôle du stationnement pour les années 2022-2023 a été conclue avec la Ville de Genève.

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles politiques de stationnement du canton, le tarif visiteur en journée a été réduit, passant d'un tarif progressif à un tarif linéaire. Pour favoriser le stationnement en ouvrage plutôt que sur la voie publique, le tarif visiteur a été réduit aux heures creuses, une offre attractive de stationnement longue durée a été créée, les prix du stationnement en vélostation ont été réduits, tout comme les prix des abonnements habitants sur tout le canton réduit à 150 francs/mois.

La Fondation a décroché un nouveau contrat avec les HUG, pour gérer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sept parkings de l'institution, avec la gestion d'abonnements, la facturation, le contrôle et la prise d'appel.

Au niveau des états financiers, malgré la situation difficile qui a impacté fortement les parkings en 2020 et 2021, les résultats de la Fondation sont restés conformes au budget, avec un bénéfice de 6 921 365 francs, dont la moitié est reversée à l'Etat.

PL 13116-A 4/26

### Questions des commissaires

Un-e commissaire (Ve) demande quel est le ratio entre le nombre de places de parking et le nombre de macarons délivrés ainsi que le nombre d'habitants du quartier. Il précise qu'il est courant d'entendre que « certains quartiers ont trop de macarons par place, et d'autres pas assez par rapport au nombre de places ou d'habitants ».

La Fondation précise qu'elle envoie régulièrement ses chiffres à l'OCT. Elle n'a toutefois pas de données sur le nombre d'habitants d'une zone macaron, mais elle sait combien il y a de macarons par secteur et par place sur un secteur. Le règlement a été revu dernièrement pour changer les conditions d'octroi des macarons et réduire le nombre d'abonnements sur les quartiers les plus tendus ; il y a maintenant presque un macaron par place, là où ce ratio pouvait auparavant monter jusqu'à 1,25 par place bleue.

A la question de savoir combien il y a de places bleues et blanches sur chaque secteur, il est répondu que le macaron annuel n'est valable que sur les places bleues. Les secteurs sont des secteurs macarons, la Fondation connaît donc le nombre de places bleues par secteur macaron, mais pas [obligatoirement] le nombre de places blanches par secteur. Une vérification sera faite avec l'OCT pour envoi à la commission.

Le/la commissaire (Ve) remarque qu'il est envisagé un parking de 1200 places à Trèfle-Blanc et demande alors ce qui est prévu pour le parking de l'Etoile qui, semblerait-il, pourrait être remis en question.

La Fondation explique que la politique d'affectation des parkings est décidée par le département des infrastructures et l'OCT; le parking de 600 places de l'Etoile est maintenu, mais il sera peut-être réaffecté.

Le département précise qu'avec la mise en service du nouveau P+R du Trèfle-Blanc, le parking de l'Etoile devrait être converti en parking habitants pour répondre aux besoins de stationnement du PAV. Avec le projet de développement de celui-ci, il y a eu une réflexion sur la réaffectation du tronçon route des Jeunes, entre le débouché de la tranchée couverte et le P+R Etoile. Ce tronçon, actuellement considéré comme une autoroute et géré par l'OFROU, sera requalifié et transféré au canton. L'autoroute se terminera alors plus en amont et le P+R Etoile sera mieux connecté à la sortie de celle-ci, afin de permettre aux usagers d'entrer dans le parking sans encombrer les voies.

A la demande d'un-e commissaire (Ve) en lien avec le nombre de places de stationnement sur la voie publique, il est précisé par la Fondation que les places gratuites limitées sont surtout des cases bleues avec stationnement gratuit avec disque bleu pour une heure, ainsi que certaines cases blanches.

Les places gratuites illimitées sont les places blanches illimitées. Les places payantes sont celles qui sont équipées d'un horodateur.

Il est aussi précisé que le nombre de 18 254 places deux-roues correspond à des places dédiées aux motos et scooters sur la voie publique. Pour ce qui est de la gestion des places vélos, elle n'est pas dans le mandat de la Fondation, qui gère uniquement le stationnement des véhicules immatriculés.

Le/la commissaire (Ve) demande quel est le rôle de la Fondation dans la gestion des places motos, sachant que celles-ci ne sont jamais payantes sur la voie publique. Elle répond vérifier le stationnement régulier des motos dans les places, par exemple en faisant respecter l'interdiction du stationnement superposé sur une place.

Un-e commissaire (MCG) n'est pas sûr d'avoir compris si la Fondation va contrôler les deux roues motorisées sur les trottoirs ou sur les places de stationnement. Il se demande aussi par quel mécanisme légal la Fondation peut verbaliser les deux-roues sur les trottoirs le cas échéant.

La Fondation explique qu'il s'agit de contrôler les stationnements sur les trottoirs. En effet, il y a plus de 14 000 places en ville de Genève, et la Fondation a maintenant pour mandat d'amender les deux-roues motorisés hors case. Légalement, cela se fait par une amende d'ordre, pour laquelle la Fondation a reçu une délégation étant donné que cet aspect fait partie du contrôle du stationnement en général.

Un-e commissaire (Ve) se questionne sur le chiffre de 23 172 cases bleues, il se demande s'il concerne le canton entier. La Fondation répond qu'il ne s'agit que des quatre communes (Genève, Carouge, Lancy et Vernier) sur lesquelles la Fondation est active sur la voie publique.

Le/la commissaire (Ve) demande la proportion d'usagers avec macarons ou avec disques dans les zones bleues. La Fondation n'a pas les chiffres précis, mais indique que les usagers stationnant avec le disque représentent une minorité, probablement inférieure à 20%, des usagers de ces places. La Fondation pourrait faire une campagne de relevés pour vérifier ces chiffres.

Le/la commissaire (Ve) remarque que la Fondation gère ses propres places, celles de l'Etat et celles de tiers ; il se demande quels types d'acteurs sont dans la dernière catégorie. La Fondation répond qu'il y a par exemple les HUG, mais aussi des privés comme des centres commerciaux, des sociétés anonymes propriétaires, des régies, des propriétaires immobiliers ou encore des cliniques privées, à l'exemple du parking situé en face de la Clinique de la Colline, qui appartient à cette dernière et est géré par la Fondation.

Le/la commissaire (Ve) se demande quels sont le taux de remplissage moyen des parkings souterrains et le nombre d'abonnements habitants dans PL 13116-A 6/26

lesdits parkings. La Fondation explique que ses parkings en ouvrage sont très occupés; le parking de Saint-Antoine est par exemple complet presque tous les jours. Les autres ouvrages, en gérance auprès de la Fondation, ont cependant souvent plus de disponibilités, certains sont même très disponibles, et ce y compris en ville de Genève. La Fondation a en conséquence créé, pour le compte de l'Etat, une tarification pour permettre aux habitants d'utiliser ces parkings pour un prix bas par rapport à la moyenne nationale, et espère que la population va les utiliser.

La Fondation ajoute qu'elle collabore étroitement avec l'OCT et le DI, notamment dans le cadre de la commission de suivi sur la compensation des places de stationnement. La Fondation fournit ainsi tous les mois à l'OCT des statistiques très détaillées sur l'occupation des places de parking en ouvrage. Il y a donc un suivi très précis par le département de la capacité de compensation dans les ouvrages gérés par la Fondation. Certains ouvrages peuvent être utilisés pour la compensation, d'autres pas, mais il y a globalement largement assez de places, dans les parkings existants, pour compenser les projets connus.

Le/la commissaire (Ve) note qu'il a beaucoup entendu parler d'un abonnement habitants à 150 francs par mois, mais que celui-ci est souvent plus cher sur le site internet de la Fondation, par exemple à Adrien-Lachenal, et il se demande si ces prix vont changer. La Fondation explique que ce montant de 150 francs s'applique aux cinq parkings publics propriétés du canton qui ont beaucoup de places disponibles. Il s'agit d'Uni-Mail, Ansermet, HEPIA, Hôtel des finances et David-Dufour, pour lesquels les habitants, et seulement eux, peuvent donc acheter des abonnements à 150 francs/mois. Adrien-Lachenal est, lui, un parking privé, pour lequel les tarifs sont définis par un arrêté du Conseil d'Etat selon une grille assez compliquée, tenant compte de la zone et du type de parking. Adrien-Lachenal est dans l'hypercentre donc logiquement plus cher, mais le tarif habitant reste inférieur de moitié au tarif maximal. Il faut quand même dire que la grande majorité des places se trouvent dans les parkings publics précités.

Un-e commissaire (PLR) remarque qu'il n'y a que 18 000 places deux-roues motorisés, pour un besoin de 80 000, et pense que la baisse de la tolérance pour les stationnements sur les trottoirs va coûter cher. La Fondation ne sait pas combien de deux-roues motorisés entrent chaque jour en ville de Genève et combien de places il faudrait. Il peut dire que la Fondation a créé des places en ouvrage chaque fois qu'elle a pu le faire, et qu'il y a 14 000 places en voirie en ville de Genève.

Le/la commissaire (PLR) demande si toutes les structures de parking seront prêtes à suivre l'évolution de la mobilité vers les voitures électriques.

La Fondation mentionne qu'elle est déjà leader en Suisse en termes de nombre de places de parking avec prises de recharge. Aujourd'hui, il y en a 350, mais chaque budget prévoit une centaine de nouveaux équipements avec un objectif à terme de 1000 emplacements. Il est rappelé, à ce sujet, que la recharge est de 2 kW/heure, dont lente, mais gratuite. Ainsi, la Fondation suit l'évolution ; plus il y aura de demandes, plus l'équipement de ces places sera accéléré.

Un-e commissaire (S) a entendu, lors de la présentation, que Genève est la plus performante en termes de places pour deux-roues motorisés et demande s'il reste une marge. La Fondation précise qu'elle parlait de vélostations, la Fondation en gère 38 en Suisse dont 19 à Genève, mais ce qui a été dit est aussi valable pour les deux-roues motorisés.

Le/la commissaire (S) demande comment la Fondation compte contribuer au transfert modal progressif de la mobilité, particulièrement des travailleurs journaliers, à Genève. Elle répond avoir créé beaucoup de places dans des vélostations, qui sont équipées pour recharger les vélos électriques, et a commencé à créer des places pour les vélos-cargos. Elle invite les commissaires à visiter la vélostation de Pont-Rouge, où ils verront les équipements qui sont faciles d'utilisation et bon marché. Il y a aussi l'application pour smartphone, dont la Fondation est très fière, qui sert à savoir où placer son vélo. Cette application est très demandée dans d'autres villes, ce qui permet à la Fondation d'avoir une place de leader de la gestion des vélostations. A Genève, ces vélostations sont présentes dans toutes les gares pour permettre le transfert modal. La population commence à comprendre que c'est un avantage d'y placer son vélo. Enfin, elle développe une offre de stationnement sécurisé et payant pour les vélos en créant des vélostations partout où cela est possible, que ce soit dans les parkings publics, les P+R ou dans les gares.

Le/la commissaire (S) demande ce qu'il en est des vélostations dans le reste de la Suisse. La Fondation indique qu'elle est fréquemment en contact avec des communes suisses qui se posent des questions quant à la gestion de leurs vélostations. La Fondation a un département systèmes d'information qui développe ces applications depuis quelques années, et ces systèmes permettent d'obtenir des mandats en dehors de Genève.

Un-e commissaire (Ve) demande comment la Fondation gère le parking de Butini, qui est destiné à la fois aux habitants et au public, et notamment si les places sont personnelles ou mutualisées. La Fondation explique que le parking a quatre niveaux. Auparavant, chaque place faisait l'objet d'un bail à loyer. Aujourd'hui, avec la transformation, la Fondation a gardé l'ancien système pour les deux niveaux inférieurs et a mutualisé les places sur les

PL 13116-A 8/26

deux niveaux supérieurs, ouvertes soit aux abonnés, soit aux visiteurs avec des tickets payants. Le parking est donc ouvert au public et offre des stationnements à l'heure ou, pour les détenteurs du macaron du quartier qui ne trouvent pas de place à l'extérieur, la possibilité de stationner pour le tarif très attractif d'un franc par nuit ou WE.

A la question de savoir si ce système permet d'optimiser l'usage des places, la fondation confirme et ajoute que ce système permet aussi d'éviter le trafic de recherche de places pour les détenteurs de macarons qui ne trouvent pas de stationnement dehors.

Le/la commissaire (Ve) remarque que certaines vélostations, comme celle de l'Etoile, sont autonomes, et d'autres, comme à Plainpalais, sont dans le parking. Le commissaire s'imagine bien utiliser une vélostation en extérieur mais moins d'aller en sous-sol. Il demande comment se passent les choses sur le terrain. La Fondation a deux exemples de stationnements vélos dans des parkings publics où les vélos rentrent par le même accès que les voitures. Il s'agit de Genève-Plage et Sous-Moulin. Ces stationnements ont beaucoup de succès. La vélostation de Plainpalais est toute neuve, mais elle n'est pas plus difficile d'accès que celle de Genève-Plage, et il n'y a pas de raison qu'à long terme elle ne marche pas aussi bien. Toutefois, s'il était possible de construire une vélostation à Plainpalais en extérieur, ce serait plus intéressant pour les cyclistes, car plus visible et plus proche, mais en attendant l'offre en sous-sol est intéressante.

Le/la commissaire (Ve) remarque que la Fondation est active à plusieurs endroits en Suisse, et demande si elle clarifie, dans ses comptes, où sont les bénéfices et les pertes, et si cette dispersion a du sens économiquement. La Fondation explique qu'à l'extérieur du canton de Genève, elle n'a que des mandats, souvent de télégestion et de systèmes d'abonnements, sur des parkings qui ne lui appartiennent pas ; il n'y a donc pas d'investissements à faire. Chaque mandat est étanche financièrement avec une comptabilité séparée, ce qui permet de repérer tout de suite s'il y a des pertes sur un mandat. Le cas échéant, le mandat est, soit renégocié, soit stoppé, car les pertes sont acceptables sur des mandats à Genève, donnés par la loi, mais pas sur des mandats externes. La Fondation est en outre souvent sollicitée pour des conseils, qu'elle facture s'ils lui demandent trop de travail.

Un-e commissaire (PDC) remarque que les parkings en ouvrage sont relativement bien remplis, comme celui de Chêne-Bourg, et arrive à la conclusion que, gentiment, il n'y a plus beaucoup de places libres dans lesdits parkings. La Fondation indique que le parking de Chêne-Bourg fait partie de la gare, et que, pour l'instant, celui-ci a encore suffisamment de place, il est parfois complet, ce qui prouve les besoins liés au Léman Express, mais c'est

encore rare. Un auditionné pense que plus il y aura de P+R occupés, moins il y aura de voitures en ville de Genève, et le mandat de la Fondation est justement de faire des propositions dans ce sens, pour inciter à construire des parkings de ce genre-là où il y a des besoins. Il y a effectivement des besoins croissants dans certains lieux qui se développent beaucoup, par exemple aux Communaux d'Ambilly, qui sont relativement proches de la gare, mais tout de même à près d'une demi-heure de marche à pied. Il est donc compréhensible que certains voudront prendre leurs voitures pour rejoindre le parking du Léman Express.

A la question des disponibilités dans les quartiers, la Fondation ajoute qu'il reste, dans les quartiers de Genève, encore pas mal de possibilités pour la compensation des places supprimées en surface. Ce n'est cependant pas le cas partout, comme aux Eaux-Vives qui souffrent clairement du manque de places et où la Fondation serait contente de construire un parking souterrain, si elle le pouvait.

Le/la commissaire (PDC) demande si la Fondation n'est pas déçue de la fréquentation de ses vélostations, alors que l'on parle beaucoup de transfert modal. La Fondation pense que cela dépend de la vélostation : il est clair que celle de Lancy-Pont-Rouge, où il y a 1200 places, est sous-utilisée, mais l'ouverture de ladite vélostation est vieille de deux ans uniquement. Il faudrait lui laisser du temps pour que les habitudes se développent, elle a été construite pour les besoins à long terme et une autre occasion de construire, plus tard, ne se serait pas présentée. L'objectif est toutefois de la remplir le plus vite possible.

Le/la commissaire (PDC) demande si l'achat de la troisième « scan car » permettra de lutter contre la resquille en supprimant des interventions manuelles. La Fondation explique que les « scan cars », grâce à leurs passages répétitifs, ont permis un taux de paiement supérieur de 20%. La Fondation tend maintenant vers le contrôle avec une fiche, à mettre sur les véhicules, munie d'un code QR, ce qui permettra de gagner beaucoup de temps. Un système de ce type est déjà appliqué à Zurich. Il suffit au resquilleur de scanner le code QR et de saisir le numéro de sa plaque d'immatriculation pour avoir les informations nécessaires sur l'amende et même la gérer. On va donc tendre vers une simplification du contrôle du stationnement. Cette évolution va faciliter les choses, car il n'y aura par exemple plus besoin d'utiliser un bulletin de versement. Cependant, aujourd'hui en Suisse, il faut qu'un agent vienne physiquement mettre l'amende d'ordre sur le pare-brise, après avoir vérifié qu'il n'y a pas de droit matériel à stationner, contrairement à certains pays voisins qui ont

PL 13116-A 10/26

dématérialisé tout le processus. Ce processus ne va donc pas tout changer, mais la « scan car » permet de mieux optimiser les contrôles.

Un-e commissaire (S) demande quel est le taux de paiement. La Fondation précise qu'il était de l'ordre de 40% et se trouve maintenant autour des 60%. Il ne s'agit toutefois pas vraiment d'un taux de paiement, mais plutôt de respect de la réglementation en vigueur, soit notamment la présence du disque de stationnement, le respect de la signalisation verticale et des marquages.

Un-e commissaire (PLR) demande si l'objectif de 1000 bornes électriques concerne uniquement les voitures, ou bien aussi les motos. Il pointe qu'il y a eu, en 2021 en Suisse, une augmentation de 34,2% du nombre de deux-roues électriques, soit 2000 véhicules vendus, bien au-dessus de ce que la Confédération avait prévu. Certaines grandes marques prévoient de ne produire que des véhicules électriques d'ici à 2035 et on s'attend à ce que, d'ici à 2030, 40% du parc soit électrique ou hybride. Le commissaire pense donc que cette évolution va occasionner un gros travail pour la Fondation des parkings, et demande quels efforts sont prévus, sachant que les deux-roues électriques utilisent des bornes 220 V. La Fondation expose qu'elle a équipé 26 places deux-roues motorisés avec chargeur dans ses parkings, et prévoit de nouvelles bornes de recharge à chaque fois qu'elle construit un parking deux-roues.

Un-e commissaire (MCG) imagine que, vu que des prises domestiques à 220 V suffisent pour les deux-roues motorisés, on peut très bien utiliser les mêmes bornes que pour les voitures électriques. La Fondation explique que l'on peut voir plusieurs bornes pour les deux-roues à Saint-Antoine. Il précise en outre que l'objectif de 1000 places électrifiées concerne l'année 2026.

En complément, la Fondation précise qu'elle a aussi pour objectif d'atteindre 10% de places équipées en borne de recharge, que ce soit pour les voitures ou les motos. Elle est en outre signataire de la feuille de route électromobilité 2025 de la Confédération et travaille de manière rapprochée avec l'OFROU. De plus, l'un des auditionnés préside « ParkingSwiss » – la faîtière des parkings – qui est aussi très impliquée au niveau du déploiement de la mobilité douce, à Genève et en Suisse. La Fondation est donc bien consciente de ces besoins et est prête.

Un-e commissaire (S) demande combien de personnes le centre de surveillance et de télécommunication, à Saint-Antoine, emploie, et combien d'incidents sont fréquemment signalés, ainsi que les types d'incidents qui sont pris en charge, à savoir s'il s'agit de violences, d'incivilités ou autres. La Fondation explique qu'il y a 60 parkings contrôlés 24h/24 et 7j/7 depuis

Saint-Antoine par des équipes qui travaillent en trois fois huit. La majorité des problèmes concernent les barrières ou des tickets perdus. De fait, il y a quatre équipes de cinq personnes, donc 20 surveillants au total, qui travaillent dans ce centre pour la gestion des appels et font des tournées dans les parkings.

Concernant les incivilités, il faut savoir que leur nombre a été réduit de 95% depuis que l'accès des piétons à nombre de parkings est contrôlé. Il y avait effectivement de fréquents problèmes de présence indésirable, mendicité, toxicomanie ou trafic de drogue auparavant, mais ils ont été supprimés par le contrôle d'accès. Le principal problème aujourd'hui, ce sont les personnes qui ont besoin d'aide, par exemple car elles ne retrouvent pas leurs véhicules ou n'arrivent pas à payer. Il y a parfois du vandalisme, mais il est rare, il est principalement le fait de personnes qui volent un extincteur, ou parfois font des réunions dans les parkings, mais elles sont rapidement détectées et la police intervient. Les problèmes de présence indésirable ont donc été presque supprimés.

Un-e commissaire (MCG) demande si la préférence cantonale est bien appliquée dans les recrutements de nouveaux personnels, et quelle est la proportion de personnes engagées qui proviendraient du chômage.

La Fondation précise qu'elle est attentive à ce problème et travaille avec l'office du chômage dont elle est partenaire. Pour certaines fonctions cependant, il y a besoin de certaines compétences, surtout dans des domaines techniques, et il n'est pas possible de prendre de chômeurs.

Le/la commissaire (MCG) précise qu'il se posait surtout la question par rapport au personnel de contrôle du stationnement et il aimerait connaître quelles sont les exigences demandées à ces personnes, sachant qu'il imagine que c'est une formation plutôt facile à acquérir, qui ne nécessite pas forcément d'être du métier. La Fondation précise que tous les postes sont publiés à l'office cantonal de l'emploi, selon la directive cantonale qui est appliquée strictement. Seulement, certaines candidatures ne conviennent pas, mais quand des chômeurs ne sont pas retenus la décision est justifiée et motivée. Il faut encore préciser que la Fondation recrute de manière groupée, et ne l'a pas fait depuis trois ans. Concernant les exigences du poste, il faut savoir que le contrôle du stationnement est un travail physique, car il faut marcher des dizaines de kilomètres par jour, donc il faut s'assurer que les agents aient les capacités physiques et psychiques nécessaires, il y a donc des tests d'entrée avec des critères stricts, que tout le monde ne peut pas passer.

Le/la commissaire (MCG) se rappelle qu'il y avait eu des problèmes avec les agents de sécurité, assermentés. Il demande si les agents du contrôle du

PL 13116-A 12/26

stationnement sont engageables s'ils ont des poursuites et si, à l'inverse, le personnel français doit montrer patte blanche en présentant des preuves de l'absence de poursuite. La Fondation rappelle que tous les agents du stationnement sont assermentés par le Conseil d'Etat et répondent donc à des conditions strictes. Des recherches sont donc faites et des documents demandés pour le personnel des deux côtés de la frontière. A la demande du commissaire, la Fondation propose d'envoyer prochainement par courrier toutes les informations concernant les documents demandés à l'engagement des agents de contrôle du stationnement.

L'audition s'est terminée ainsi avec les remerciements du président et de la commission.

#### Vote de la commission

#### 1er débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13116 :

Oui: 13 (2 MCG, 1 UDC, 2 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 EAG)
Non: Abstentions: -

### L'entrée en matière est acceptée.

#### 2e débat

Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté Art. unique pas d'opposition, adopté

#### 3e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13116 :

Oui: 10 (2 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 EAG)

Non:

Abstentions: 3 (2 MCG, 1 UDC)

### Le PL 13116 est accepté.

Au regard de ses débats, du présent rapport et de son vote, la commission des transports vous recommande, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de bien vouloir accepter ce projet de loi.

## Projet de loi (13116-A)

approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;

vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), du 22 septembre 2017;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;

vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2021;

vu la décision du conseil de fondation de la Fondation des parkings du 7 mars 2022,

décrète ce qui suit :

### Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2021 est approuvé.

PL 13116-A 14/26





### Sommaire

- 1. Organisation
- 2. Activités 2021
  - a. Places de stationnement sous gestion
  - b. Macarons annuels
  - c. Nombre d'abonnés
  - d. Nouveaux ouvrages
  - e. Contrôle du stationnement
- 3. Focus
  - a. Mise en oeuvre des nouvelles politiques de stationnement
  - . Mandat HUG
- 4. Compte de résultat





### 1. Organisation

Départements	2021	2020	2019
Direction générale	9	8	7
Travaux & Planification	4	5	4
Exploitation	48	45	42
Service du Stationnement	90	94	90
Administration & Finances	22	21	20
Systèmes d'Information	15	13	12
Apprentis	6	5	5
Total au 31 décembre	194	191	180

Effectifs Hommes: 120 Effectifs Femmes: 74 Equivalents plein temps: 187.2 (y compris apprentis)



- En 2021, La Fondation des Parkings a reçu le label «1+ pour vous», distinguant les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage et s'engageant ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.
- La Fondation est activement engagée dans la formation d'employés de commerce, d'agents relation client et d'informaticiens en technique des systèmes. En 2021, elle a intégré une nouvelle formation d'apprentissage, celle de médiamaticien.

A

PL 13116-A 16/26



### 1. Organisation



#### Travaux & Planification

- Planification stratégique d'ouvrages
- Etudes préliminaires et préparation des dossiers projets
- Procédures d'autorisations de construire
- Préparation des projets de loi pour le financement des constructions
- Construction de parkings
- Procédures et suivi des travaux d'entretien lourd
- Conseils et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction, l'aménagement et l'équipement des parkings

#### Exploitation

- Conseil et accompagnement
- Centre de contrôle vidéosurveillance 24h/24, 7i/7
- Maintenance technique (bâtiments, systèmes de péage, horodateurs)
- Interventions et rondes sur sites
- Contrôle du stationnement sur domaine privé
- Patrouilles de sécurité
- Nettoyage et contrôle qualité
- Spécifications, tests, mise en oeuvre et maintenance de solutions d'accès et de paiement du stationnement
- Systèmes de paiement et d'accès aux vélostations : velocity.ch



### 1. Organisation

#### Service du stationnement

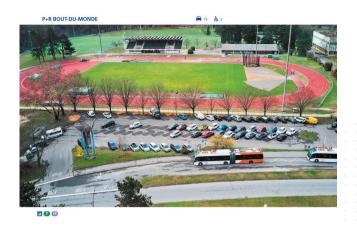
- Contrôle du stationnement sur le domaine public :
  - Ville de Genève
    - Lancy
    - Carouge
    - Vernier
  - Satigny
- Service juridique

#### Systèmes d'Information

- Définition de la stratégie en matière de systèmes d'information
- Mise en oeuvre et maintenance des moyens informatiques
- Implémentation de nouveaux services numériques à destination des clients et partenaires
- Support de la méthode et des outils de gestion de projets

#### Administration & Finances

- Planification financière et gestion comptable
- Contrôle de gestion
- Gestion administrative et financière de mandats tiers
- Gestion des abonnés
- Gestion des macarons annuels Habitant et Entreprise
- Gestion des macarons multizones journaliers



# P

### 2. Activités - Places de stationnement (hors voie publique)

Typologie		Parkings Fondation	Parkings de tiers	Parkings privés Etat	Vélostations	Total
Voitures	Nbre parkings Nbre de places	33 10'412	55 16'099	110 5'103		198 31'614
Voitures électriques	Nbre parkings Nbre de places	12 166	18 162	2		32 331
Véhicules Mobility	Nbre parkings Nbre de places	9 33	10 67	2		21 103
Motos	Nbre parkings Nbre de places	17 753	25 1'379	8 89		50 2'221
Motos électriques	Nbre parkings Nbre de places	3 12	3 13	1 1		7 26
Vélos	Nbre parkings Nbre de places	10 610	5 409		24 6'230	39 7'249

0

PL 13116-A 18/26



### 2. Activités - Places de stationnement (hors voie publique)

Vélostations	Vélos	Adresse	Commune
CFF Cornavin	144	Place de Montbrillant 4	Genève
Eaux-Vives Sud	214	Route de Chêne 7	Genève
Gare de Chêne-Bourg	238	Place de la Gare 5	Chêne-Bourg
Lancy-Bachet	274	Chemin du Gui	Lancy
Lancy-Pont-Rouge	1029	Place de la Gare	Lancy
Montbrillant	336	Place de Montbrillant 9	Genève
Aarau*	530	Bahnhofplatz 3a	Aarau
Bellinzona*	112	Viale Stazione 36b	Bellinzona
Wilostation Buchs*	89	Bahnhofplatz 3	Buchs 50
Coppet*	50	Rue de la Gare 90	Copper
Delémont*	109	Place de la Gare 9	Delémon
Interlaken*	90	Bahnhofstrasse 28	Interlaker
Lausanne gare*	108	Avenue de la Gare 43b	Lausanne
Neuchâtel*	78	Place Blaise Cendrars 3	Neuchâte
Port d'Ouchy*	52	Place de la Navigation 3	Lausanni
Schaan Bahnhof*	100	Postplatz 5	Schaan (LIE
SG Fachhochschule*	350	Lagerstrasse 8	St. Galler
SG Hauptpost*	90	Bahnhofplatz 7	St. Galler
Sion*	44	Parking de la gare Sud	Sion
Thouse*	380	Am Bahnhof	Thur
Winterthur Gleis 3*	134	Bahnhofplatz 5	Winterthu
Winterthur Rudolfstrasse*	706	Rudolfstrasse 18	Winterthu
Winterthur Stellwerk*	798	Bahnhofplatz 17	Winterthu
Yverdon*	175	Avenue de la Gare 6	Yverdor
Total places	6'230		





PL 13116-A



### 2. Activités - Macarons annuels en Ville de Genève

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Acacias	0	542	46	588
Champel	G	1'561	147	1'708
Cité Vieusseux	Q	1'307	78	1'385
Cluse	H-HB-HC	1'958	125	2'083
Eaux-Vives	D	1'673	201	1'874
Florissant	F	1'137	58	1'195
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	1'890	136	2'026
Jonction-Bastions	I-IC	1'377	95	1'472
Nations	М	538	24	562
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1'213	171	1'384
Petit-Saconnex	Р	887	114	1′001
St-Jean/St-Gervais	J-JA	1'713	105	1'818
Sécheron	N	115	4	119
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1'428	516	1'944
Vieille-Ville	B-BB*	502	172	674
Total au 31.12.2021		17'841	1'992	19'833

<sup>\*</sup> B = rues résidents; BB = rues piétonnes



### 2. Activités - Macarons annuels dans les Communes

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2'188	126	2'314
Vernier (43A)	01.10.2012	871	34	905
Vernier (43B)	01.05.2013	404	14	418
Chêne-Bourg	01.10.2012	380	27	407
Plan-les-Ouates	01.10.2012	337	49	386
Carouge	01.01.2013	2'094	392	2'486
Onex	01.03.2013	1'197	37	1'234
Chêne-Bougeries	01.10.2013	443	29	472
Thônex	01.05.2014	241	15	256
Meyrin	02.06.2014	795	26	821
Hermance	01.02.2016	169	11	180
Jussy	01.03.2016	11	0	11
Cologny	01.02.2017	35	5	40
Confignon-Village	01.07.2017	80	8	88
Cressy (Confignon-Bernex)	01.07.2017	159	7	166
Versoix	01.09.2017	302	29	331
Puplinge	01.04.2018	92	1	93
Corsier	01.07.2018	61	4	65
Grand-Saconnex	01.05.2019	132	7	139
Vernier (43C)	01.06.2019	190	11	201
Croix-de-Rozon (Bardonnex)	01.07.2019	24	0	24
Total au 31.12.2021		10'205	832	11'037

PL 13116-A 20/26





### 2. Activités - Nombre d'abonnés

Type de parking	Auto	Moto
Parkings de la Fondation		
P+R	3'620	
Habitants/Publics	2'470	213
Parkings de tiers		
Habitants/Publics	6'641	557
Parkings privés de l'Etat	1'851	55
Abonnements multiparkings deux-roues motorisés		48
Total par catégorie de véhicule	14'582	873
Total abonnés au 31.12.2021	15'455	

PL 13116-A 21/26



### 2. Activités - Nouveaux ouvrages : réalisations

#### Parking de la gare de Chêne-Bourg

- 500 places voitures
- 130 places motos
- Mise en service dans sa totalité le 1er août 2021

#### P+R Vailly provisoire

- 300 places autos et motos
- Vélostation fermée et équipée de velocity
- Exploitation jusqu'à la mise en service du futur P+R définitif o Inauguration début juillet 2021

#### P+R Trèfle-Blanc provisoire

- 160 places autos et 10 places motos
- Mise en service le 1er décembre 2021

#### Parking Butini (ex Prieuré)

- o 560 places autos. 50 places motos.
- Les 2 premiers niveaux du parking ont été transformés en parking public
- Les deux sous-sols inférieurs sont destinés

P+R SÉCHERON

à l'usage privé des habitants du quartier





€ 389 <□ 18 < 5 < 67 < 65 55

**0002** 

PL 13116-A 22/26



### 2. Activités - Nouveaux ouvrages : projets

#### P+R Vailly définitif

- o Poursuite des études pour la réalisation de 450 places P+R au sein du PLQ Vailly Sud
- Les emplacements P+R seront intégrés à un parking mutualisé de 700 places, comprenant des emplacements pour les habitants et employés du quartier

#### P+R Trèfle-Blanc définitif

- o Poursuite des études avec l'Etat et l'OCT en prévision du projet global regroupant le P+R et la nouvelle patinoire
- Les travaux de construction pourraient débuter en 2025 pour une mise en service dès 2028 et de la patinoire dès 2030
- Capacité d'environ 1'200 places voitures et 100 places motos

#### P+R Veyrier-douane

o Poursuite des démarches pour la création d'un nouveau P+R de 92 places, à proximité de la douane de Veyrier

#### Projet P47-P49

Projet de construction d'un P+R de 600 places permettant aux usagers pendulaires en provenance de Lausanne, de Ferney-Voltaire ou depuis l'aéroport de stationner leur véhicule. à l'horizon 2026



### 2. Activités - Contrôle du stationnement

- 90 collaborateurs au Service du Stationnement (46% des effectifs).
- Aucun engagement durant l'année en 2021.
- Développement d'une nouvelle solution de contrôle afin dématérialiser les amendes d'ordre, les dénonciations ainsi que les avis de plainte.
- Intégration d'une 3ème Scan Car.
- Collaboration avec les autorités cantonales et municipales pour la mise en place et le déploiement de la campagne d'information "terrain" à destination des conducteurs de motos et de scooters. Depuis l'automne 2021, le Service applique les instructions de l'Etat en matière de contrôle.
- Une nouvelle convention avec la Ville de Genève a été conclue pour les années 2022 et 2023.





P

### 2. Activités - Contrôle du stationnement

### Récapitulatif des places de stationnement sur la voie publique

Commune	Places gratuites limitées	Places gratuites illimitées	Places payantes	Total places voitures	Places 2 roues	Cases dites « de livraison »
Ville de Genève	16'671	211	3'851	20'733	14'731	1'208
Carouge	1'927	124	297	2'348	1'772	98
Lancy	2'575	66	268	2'909	1'240	36
Vernier	1'999	91	82	2'172	511	46
Total	23'172	492	4'498	28'162	18'254	1'388

Source: Office cantonal des transports, 2021.

PL 13116-A 24/26



## 3. Focus - Mise en oeuvre des nouvelles politiques de stationnement

- Nouvelle politique de stationnement dans les parkings de l'Etat
- Réduction des tarifs visiteurs en journée avec un tarif linéaire avantageux
- Réduction du tarif « visiteur » aux heures creuses pour les voitures et pour les deux-roues motorisés
- Création d'une offre attractive pour le stationnement de longue durée
- Stationnement à prix réduit dans les vélostations
- Réduction du prix des abonnements Habitant dans tous les parkings de l'Etat de Genève





#### 3. Focus - Mandat HUG

- Les HUG, propriétaires de 1'849 places de stationnement en fond privé, réparties sur 7 sites, composés de 31 zones, sur lesquelles s'articulent 4 tarifs et 8 types d'abonnements.
- Ils mandatent la Fondation pour :
  - Les accompagner dans la qualification et le déploiement de nouveaux systèmes de contrôle d'accès et de paiement du stationnement
    - En assurer la gestion 24H/24, 7i/7, 365i/an,
      - Conseil
        - Comptabilité
        - Gestion clientèle et abonnés.
        - Rondes et interventions opérateurs.
           Télégestion.
        - Maintenance technique des équipements.
        - Traitement des espèces, logistique, coordination paiement par téléphone et cartes de crédit.
        - Informatique et réseau.
        - Base de données des droits de stationnement, contrôle.





23



# 4. Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre 2021 : résumé des totaux

Montant CHF	Budget 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020
Total des produits	46 254 240	44 866 678	42 872 980
Total des charges	41 153 323	38 764 950	37 111 471
Résultat opérationnel	5 100 917	6 101 728	5 761 510
Résultat avant sociétés associées	5 371 173	6 453 245	6 198 883
Résultat de l'exercice	6 494 757	6 921 365	7 030 907

PL 13116-A 26/26

